

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/11/2018

PRESENTS: MM Mmes VIGNERON ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING BARTHELEMY FATIEN ESTAY THOUVENIN GROSSHANS DUMERY POULET

POUVOIRS : M MEDARD a donné pouvoir à M STRIFFLING, Mme VEYLAND a donné pouvoir à M FATIEN

Monsieur Claude FATIEN a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2018- 88

Aménagement de la mairie – Demande de subvention DETR

2/ Délibération n°2018- 89

Réseau informatique école – Dépenses annexes supplémentaires

3/ Délibération n°2018- 90

Budget communal - Décision modificative n°3

4/ Délibération n°2018- 91

Annualisation du temps de travail d'un agent communal pour 2019

Questions diverses

1/ Délibération n°2018- 88

Aménagement de la mairie – Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du bâtiment de la mairie consistant en la construction d'une nouvelle salle du conseil municipal /salle des mariages, ses annexes et voies de circulation.

Le coût global prévisionnel des travaux, maîtrise d'œuvre et frais divers compris s'élève à 483 690 €HT soit 580 428 €TTC

Le conseil municipal,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention

- DECIDE la réalisation des travaux ci-dessus détaillés
- ACCEPTE le montant des travaux soit 483 690 €HT soit 580 428 €TTC
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2019
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises

2/ Délibération n°2018- 89

Réseau informatique école – Dépenses annexes supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle les aménagements du réseau informatique de l'école réalisés par la société WIDOME pour un montant voté de 8 172 €TTC.

Il explique que des dépenses annexes non prévues ont été occasionnées telles que :

- Acquisition d'un PC portable supplémentaire pour 783.60 €TTC
- Extension du réseau pour le bureau de la directrice pour 840 €TTC
- Création d'une liaison d'alimentation de la 6^{ème} classe pour 276 €TTC

Il convient pour le conseil municipal de valider ces dépenses pour procéder à leur règlement

Le Conseil Municipal, où cet exposé et à l'unanimité des membres présents

- Valide la nature et le montant des dépenses ci-dessus détaillées
- Dit que la dépense sera imputée à l'opération 104 – Bâtiments – du budget d'investissement de la commune

3/ Délibération n°2018- 90

Budget communal - Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6336 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	0.00 €	90.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	17 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	1 750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0.00 €	740.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	1 510.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0.00 €	1 330.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	17 210.00 €	21 810.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	4 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 810.00 €	21 810.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Frais d'études	16 740.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	16 740.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-122 : AMENAGEMENT MAIRIE	0.00 €	29 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-121 : SECTEUR CHATEAU	0.00 €	5 940.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-105 : VOIRIE ET CHEMINS RURAUX	18 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	18 200.00 €	34 940.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	34 940.00 €	34 940.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

4/ Délibération n°2018- 91

Annualisation du temps de travail d'un agent communal pour 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent contractuel de l'école remplace un agent indisponible pour maladie et que son contrat sera reconduit pour l'année 2019.

Il propose que le temps de travail de cet agent soit annualisé à l'instar de tous les agents affectés à l'école.

Ce temps de travail annualisé sera de 22.15/35^{ème} hebdomadaires contre 21.57/35^{ème} avant annualisation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Emet un avis favorable à l'annualisation du temps de travail pour 22.15/35^{ème}
- Charge Monsieur le Maire de rédiger tous actes afférents
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2019

QUESTIONS DIVERSES

Demande de mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur le Maire expose qu'un particulier sollicite la commune pour la location d'un terrain communal situé en zone agricole pour y pratiquer la permaculture.

Après débat, il est décidé de faire préciser la nature privée ou commerciale de l'activité pour protéger le droit de propriété communal sans contraindre au droit des fermages et des baux ruraux

Calendrier

Conseil municipal : jeudi 13 décembre à 20h

Conseil communautaire : mardi 18 décembre à 18h30 à Riom

Animation « Noël au château » vendredi 21 décembre à partir de 18h

Incorporation des voies et trottoirs du lotissement l'Enclos de la Rencontre

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association des riverains du lotissement sollicitant la commune pour un aboutissement rapide du dossier toujours en attente chez le notaire et proposant aide, appui ou toute participation pouvant favoriser l'avancement de cette opération.

Séance levée à 21h

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 27/11/2018

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2018- 88

Aménagement de la mairie – Demande de subvention DETR

2/ Délibération n°2018- 89

Réseau informatique école – Dépenses annexes supplémentaires

3/ Délibération n°2018- 90

Budget communal - Décision modificative n°3

4/ Délibération n°2018- 91

Annualisation du temps de travail d'un agent communal pour 2019

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du 27 novembre 2018

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	Pouvoir à M Striffling
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	Pouvoir à M Fatien
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	